



Domaine Ski Alpin

- ① Le Clos de la Mure
- ② La Forestine
- ③ Les Tétrás
- ④ La Serpentine
- ⑤ L'Extrême
- ⑥ La Garguette
- ⑦ Le Renard
- ⑧ Le Toboggan

Domaine Ski Nordique

- Le Plan Col 2 km
- Le Merdaret 4 km
- La Lauzette 6 km
«La piste à Ded»
- Les Combalas 10 km

Informations pratiques

Caisse des remontées mécaniques et
Service des pistes : 04 76 80 43 15
Foyer de Fond : 04 76 80 44 82
Secours : 112
ESF : 06 07 95 67 51
Météo : 08 99 71 02 38

Restauration

Le Schuss 04 76 80 46 60 / 06 24 22 86 73
Le Chamois 04 76 80 40 61
Le Chantelouve 04 76 80 44 82

Location matériel

Brun Sports : 04 76 80 45 23
Foyer de ski de fond : 04 76 80 44 82

Informations touristiques

Col d'Ornon : www.col-dornon.com,  Col d'Ornon
Matheysine : www.matheysine-tourisme.com, OT de la Mure : 04 76 81 05 71
Bourg d'Oisans : www.bourgdoisans.com, 04 76 80 03 25

-  Caisse
-  WC
-  Parking
-  Poste de secours
-  Raquettes
-  Gites
-  Restaurant
-  Foyer de ski de fond
-  Point information

10 Règles FIS de Conduite du Skieur de Descente et du Snowboarder



Règle 1: Respect d'autrui

Tout skieur et snowboarder doit se comporter de telle manière qu'il ne puisse mettre autrui en danger ou lui porter préjudice.



Règle 2: Maîtrise de la vitesse et du comportement

Tout skieur et snowboarder doit descendre à vue. Il doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain, de la neige, du temps et à la densité de la circulation sur les pistes.



Règle 3: Maîtrise de la direction

Le skieur et snowboarder amont, dont la position dominante permet le choix d'une trajectoire, doit prévoir une direction qui assure la sécurité du skieur et snowboarder aval.



Règle 4: Dépassement

Le dépassement peut s'effectuer, par amont ou par aval, par la droite ou par la gauche, mais toujours de manière assez large pour prévenir les évolutions du skieur et snowboarder dépassé.



Règle 5: Pénétrer et s'engager sur la piste ainsi que virer vers l'amont

Tout skieur et snowboarder qui pénètre sur une piste de descente, s'engage après un stationnement ou exécute un virage vers l'amont doit s'assurer par un examen de l'amont et de l'aval, qu'il peut le faire sans danger pour lui et pour autrui.



Règle 6: Stationnement

Tout skieur et snowboarder doit éviter de stationner sans nécessité sur les pistes dans les passages étroits ou sans visibilité. En cas de chute le skieur et snowboarder doit dégager la piste le plus vite possible.



Règle 7: Montée et descente à pied

Le skieur et snowboarder qui monte ne doit utiliser que le bord de la piste. Il en est de même du skieur et snowboarder qui descend à pied.



Règle 8: Respect du balisage et de la signalisation

Tout skieur et snowboarder doit respecter le balisage et la signalisation.



Règle 9: Assistance

En cas d'accident tout skieur et snowboarder doit prêter secours.



Règle 10: Identification

Tout skieur et snowboarder témoin ou partie responsable ou non d'un accident est tenu de faire connaître son identité.

